



# **PROJET PEDAGOGIQUE PISCINE NAYEO 2012 – 2013**



## Communauté de Communes du Pays de Nay

# **SOMMAIRE**

**I ) Présentation de la structure et du personnel**

**II ) Sécurité / P.O.S.S**

**III ) Cadre légal**

**IV ) Organisation du cycle d'apprentissage**

**V ) Présentation du projet pédagogique**

**VI ) Annexes**

# I) PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DU PERSONNEL :

## A) Organigramme de la piscine :



## CONTACT :

### **Piscine Nayéo :**

Adresse : Chemin de la Montjoie - 64 800 NAY

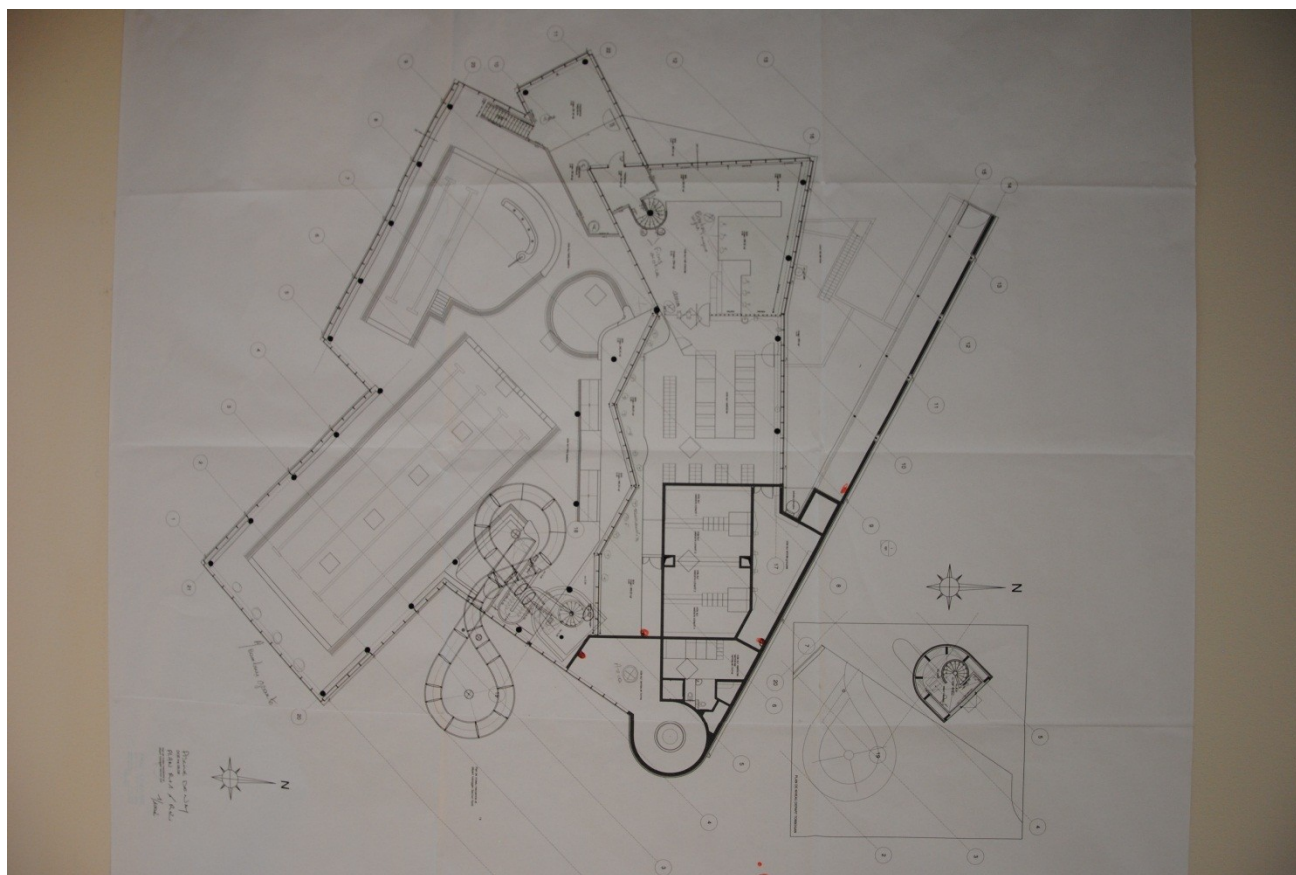
Tél : 05.59.81.82.30

Site Internet : [www.piscine-nayeo.fr](http://www.piscine-nayeo.fr)

Tél Directrice : 05.59.81.84.86

Mail : [nayeo@paysdenay.fr](mailto:nayeo@paysdenay.fr)

## **B ) Plan des installations :**



## Description des installations :

- Un bassin sportif de 25m avec 4 lignes d'eau.  
Profondeur de 1,20m à 2m
- Un bassin ludique de 15m.  
Profondeur de 0,80m à 1,40m
- Une pataugeoire  
Profondeur de 0,25m
- Un toboggan avec bassin de réception  
Profondeur de 0,40 m



- Vestiaires collectifs (2 filles / 2 garçons)



- Vestiaires individuels
- Infirmierie



- Local MNS



- Vestiaires du personnel
- Douches / toilettes





- Une chaise de surveillance
- Un local de rangement du matériel pédagogique



- Un local de rangement technique
- Bureaux administratifs
- Espace détente + vestiaires
- Au sous-sol : machinerie

## C) Personnel de la piscine :



### De gauche à droite :

- **Ligne du haut :** Dominique MINVIELLE (hôtesse de caisse), Corinne MASSELIN-CARREROT (maître-nageuse), Marion LASSALLE (assistante administrative), Gérald DUCHET (maître-nageur), Guillaume STOKER (maître-nageur), Thibaud GENDRE (maître-nageur).
- **Ligne du bas :** Danielle ROCHIER (agent d'entretien), Chloé PINCON (renfort hôtesse de caisse et agent d'entretien), Catherine CONSTANT (agent d'entretien), Julie LADAGNOUS (hôtesse de caisse), Alexandra CANTIN (maître-nageuse), Nadia MONTOULIEU (Directrice).
- **Absent photo :** David BOUZIGUES (agent technique et d'entretien)

## II) SECURITE / P.O.S.S :

### A) Sécurité :

- **Matériel de secours sur le bassin :** sac d'intervention comprenant une bouteille de 200L d'oxygène avec BAVU, des colliers cervicaux, une trousse de premiers secours, un téléphone, un plan dur



- **Matériel de secours dans l'infirmerie :** une bouteille de 200L d'oxygène, une pharmacie, un brancard, un DSA, un téléphone, des atèles, etc.
- **Déroulement de la surveillance :** 1 ou 2 MNS à la surveillance selon l'occupation des bassins.  
« La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages, tel que défini par le P.O.S.S ».  
« Ce personnel est exclusivement affecté à une tâche et, par conséquent, ne peut simultanément remplir une mission d'enseignement ».

### B) P.O.S.S :

Le P.O.S.S est un Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours.  
Selon l'article L 322-7 du code du sport, il est obligatoire dans chaque piscine.

### III ) CADRE LEGAL :

D'après la **circulaire n°2011-090 du 7 Juillet 2011**, « Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

[...] A l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1. A ce niveau, le parcours d'apprentissage de l'élève doit comprendre des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique [...] et des moments d'enseignement progressifs et structurés souvent organisés sous forme d'ateliers.

[...] « Il y a lieu de prévoir une trentaine de séances ».

[...] « Dans le cadre d'un cycle d'apprentissage, une séance hebdomadaire est un seuil au-dessous duquel on ne peut descendre. [...] Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau ».

#### **Normes d'encadrement à respecter :**

[...] « à l'école élémentaire : l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole ; à l'école maternelle : l'enseignant et deux adultes agréés, professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles.

Un encadrant supplémentaire est requis quand le groupe-classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un effectif supérieur à 30 élèves ».

#### **Conditions matérielles d'accueil :**

[...] « Qu'il y ait ou non ouverture concomitante du bassin à différents publics scolaires ou non scolaires, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités ».

#### **Surveillance des bassins :**

[...] « La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages [...]. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence ».

#### **Rôles et responsabilités :**

[...] « les personnes accompagnantes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Maire. Cette autorisation peut inclure l'accompagnement des élèves dans l'eau. Les auxiliaires de vie scolaire accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés ».

#### **L'autonomie et l'initiative – savoir nager :**

« **Premier palier** : Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis. Par exemple, se déplacer sur 25 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord.

**Deuxième palier** : Plonger, s'immerger, se déplacer : enchaîner, sans reprise d'appuis, un saut ou un plongeon en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion [...] et un sur-place de 5 à 10 secondes avant de regagner le bord.

**Troisième palier (CM2)** : connaissances et capacités à évaluer au collège (si possible dès la 6<sup>ème</sup>, au plus tard en fin de 3<sup>ème</sup>) : parcours de capacités composé de 5 tâches à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin : sauter en grande profondeur, revenir à la surface et s'immerger pour passer un obstacle flottant, nager 20 mètres : 10 mètres sur le ventre et 10 mètres sur le dos, réaliser un sur-place de 10 secondes, s'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant ».

#### **Diplômes délivrés par le ministère des sports :**

- Le diplôme d'Etat de nageur sauveteur
- Le brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation
- La spécialité « activités aquatiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), créée par arrêté du 18 Décembre 2007
- La spécialité « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), créée par arrêté du 8 novembre 2010
- Les mentions « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), créées par arrêtés du 15 mars 2010 parus au J.O du 27 mars 2010.
- Les mentions « « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS), créées par arrêtés du 15 mars 2010, parus au J.O du 27 mars 2010.

#### **Participation d'intervenants bénévoles :**

« Les intervenants bénévoles, lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives en prenant en charge un groupe d'élèves, sont également soumis à un agrément préalable ».

#### **Surveillance des bassins des établissements de bains :**

« La surveillance est assurée par un personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur, conformément à l'article D 322-13 du code du sport ».

#### **Rôles respectifs des enseignants et intervenants extérieurs :**

Ils sont rappelés par la circulaire : « le maître assure de façon permanente, par sa présence et son action sur le bord du bassin, la responsabilité pédagogique de l'organisation et la mise en œuvre de l'activité.

Il participe effectivement à l'encadrement et à l'enseignement de la natation suivant les conditions précisées par le projet pédagogique.

La répartition des tâches et des responsabilités se fait selon le principe suivant :

« Les enseignants doivent :

- S'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ; connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ; ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité ou d'hygiène ;
- Participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves ;
- Participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet ;
- Signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire

Les professionnels qualifiés et agréés chargés d'enseignement doivent :

- Participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;
- Assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;
- Procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage

Les personnels chargés de la surveillance doivent :

- Assurer exclusivement cette tâche et intervenir en cas de besoin ;
- Ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène ;
- Vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

Les intervenants bénévoles (le cas échéant), lorsqu'ils prennent en charge un groupe, doivent :

- Assurer la surveillance des élèves du groupe qui leur est confié ;
- Animer les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant ;
- Alerter l'enseignant ou le personnel qualifié en cas de difficulté

## **IV ) ORGANISATION DU CYCLE D'APPRENTIS- SAGE :**

- Durée des créneaux : 45 min
- Nombre de séances : 8 à 12 séances
- Niveaux de classe : maternelle grande section jusqu'à CM2
- Surveillance : 2 MNS
- Enseignement : 2 MNS + le(s) professeur(s) des écoles et les agréments

Le matériel pédagogique restera à disposition et sera mis en place avant le début de chaque séance.

Il sera obligatoirement rangé à la fin de la séance par chaque intervenant.

### **A ) Première séance :**

Il sera mis en place, lors de la première séance, un test d'évaluation pour permettre de constituer des groupes de niveaux.

Les professeurs des écoles devront se munir d'une liste d'élèves, (selon le modèle spécifié en annexe).

Le MNS se chargeront de cette séance afin d'évaluer individuellement chaque enfant.

Durant cette évaluation, les enfants resteront sous la surveillance d'un MNS ainsi que des accompagnateurs agréés.

Les professeurs des écoles assisteront les MNS pour l'évaluation.

## **B ) Cycle d'apprentissage :**

- **Première séance :** évaluation et diagnostique
- **Corps de cycle :** évaluation formative et continue. Il pourra être mis en place, en accord avec les enseignants, en milieu de cycle, un parcours rassemblant l'ensemble des élèves.
- **Dernière séance :** évaluation finale.

## **C ) Dernière séance :**

Lors de la dernière séance, il sera mis en place un parcours afin de valider les compétences acquises de chaque élève dans chacun des niveaux au cours du cycle d'apprentissage.

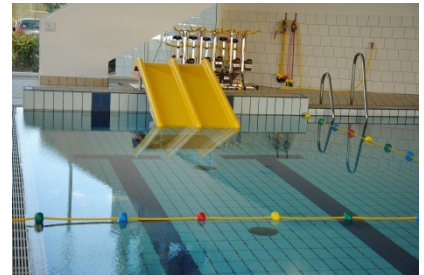
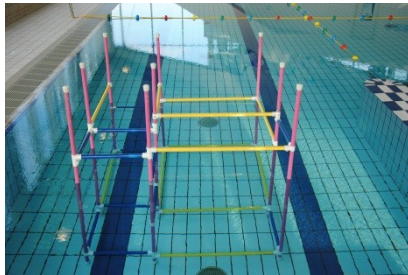
Il y aura un parcours associé à chaque niveau.



## V) PRESENTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE :

### A) Matériel pédagogique :

- Planches
- Frites
- Pull-buoy
- Cerceaux lestés
- Cerceaux flottants en surface
- Cerceaux flottants verticalement
- Objets lestés
- 2 cages de water-polo
- 1 tapis flottant à dérouler (12.5 m)
- Lignes/cordes pour aménagement
- Haltères flottantes (petites et grandes)
- 8 tapis flottants en mousse
- 2 tapis carrés bleus avec trous au centre avec 2 paniers
- 4 tapis carrés fins avec trous
- Une cage
- 2 toboggans
- Des ballons
- Petits objet flottant





## **B ) Déroulement d'une séance-type :**

### **a ) Pour la première séance :**

- Apporter la liste de vos élèves
- Vérifier que tous les enfants disposent d'un bonnet de bain et d'un slip de bain.
- Les enfants porteurs de plaies cutanées non cicatrisées ne peuvent pas se baigner.
- Ceux atteints de verrues sur les mains et les pieds ne sont pas autorisés à rentrer dans l'établissement sauf s'ils disposent de chaussettes spéciales.
- La tenue des enseignants doit être composée d'un short et d'un tee-shirt à défaut de maillot de bain.
- Rappelons que l'établissement est fermé à toute personne n'accompagnant pas l'école.

### **b ) Sortie du bus et entrée dans le hall scolaire :**

A la sortie du bus et sur autorisation de l'enseignant, les enfants arriveront dans le calme jusqu'au hall scolaire, en empruntant l'accès destiné aux groupes.



L'enseignant devra présenter le badge fourni par la piscine au niveau du contrôle d'accès.



Il devra indiquer le nombre d'enfants participant à la séance puis valider l'information en appuyant sur la touche #, et la gâche s'ouvrira.

Il ne devra pas oublier de représenter le badge en sortie pour re-verrouiller la porte

Les enfants devront rejoindre les vestiaires collectifs encadrés par les adultes en prenant soin de se déchausser, sans courir et sans crier, en raison de la proximité des bureaux.



### **c ) Avant l'arrivée au bassin :**

Une fois en maillot de bain, les enfants se dirigeront dans le calme vers les douches accompagnés des professeurs des écoles pour passer aux toilettes et prendre une **douche savonnée**.

**Remarque :** pendant la séance, tout passage aux toilettes nécessitera une douche savonnée par la suite.

### **d ) Arrivée sur les bassins :**

L'accès aux bassins se fera par les douches « filles » et la sortie par les douches « garçons ».

L'enseignant aura préalablement rempli et signé la feuille d'émargement fournie par les MNS.

Les élèves seront rassemblés sur la zone d'appel se trouvant devant les plots du bassin sportif.

Les parents non agréés ne sont pas autorisés à pénétrer sur le bord du bassin et auront la possibilité de rester uniquement à l'entrée des douches, derrière les grilles.



Ils resteront à disposition des enfants souhaitant quitter les bassins.

L'enseignant est responsable de l'ensemble de sa classe tout au long de la séance ainsi que dans les vestiaires, les toilettes et les douches.

### **e ) En fin de séance :**

Les MNS ayant pris un groupe en charge ainsi que les enseignants regroupent les élèves.

Les enseignants comptent les élèves avant le passage du pédiluve et les accompagnent à la douche.

Les MNS de surveillance contrôlent le bon déroulement de l'évacuation des bassins ainsi que l'arrivée des groupes suivants.

**Remarque :** l'arrivée d'un groupe d'élèves ne pourra se faire que lorsque les classes précédentes auront totalement évacué le bassin.

### **C ) Projet pédagogique :**

Il s'agit d'un projet d'établissement (piscine) et d'activité (natation) fixant le cadre général destiné à harmoniser les pratiques des différents intervenants afin de répondre au mieux aux finalités de l'école.

Ce projet doit laisser la possibilité à chaque enseignant ou chaque école ayant des projets plus spécifiques de s'y intégrer et/ou être une aide à l'élaboration du projet pédagogique par l'enseignant.

### **Finalité de l'activité en milieu scolaire :**

- Au plan affectif/émotionnel : découvrir le milieu aquatique pour vaincre ses angoisses et prendre plaisir à être dans l'eau
- Au plan cognitif : comprendre l'activité et ses propres actions
- Au plan moteur : construire son répertoire moteur aquatique à travers les entrées, l'immersion, l'équilibre, le déplacement (propulsion), la respiration

Pour se déplacer de façon autonome et diverses manières (vite, longtemps) dans toutes les dimensions de l'espace aquatique.

Pour assurer sa sécurité et celle des autres dans le milieu aquatique

Pour permettre notamment la pratique des activités nautiques (voile, kayak, canoë, surf...).

**a ) Test scolaire 1<sup>ère</sup> séance :** 3 MNS dans l'eau, 1 en surveillance.

- 1<sup>er</sup> groupe : contrôle de l'immersion → non = **niveau 1**, oui = test des équilibres  
Contrôle de l'équilibre → non = **niveau 2**, oui = tests au groupe 2
- 2<sup>ème</sup> groupe : contrôle de la propulsion avec matériel → non = **niveau 2**, oui = test sans matériel → non = **niveau 2**, oui = 3<sup>ème</sup> groupe
- 3<sup>ème</sup> groupe : contrôle sur la longueur du bassin ludique
  - Déplacement sans matériel 10m = **niveau 3**
  - Déplacement sans matériel 15m rythme respiratoire = **niveau 4**
  - Déplacement 25m = **niveau 5**
  - Déplacement toutes nages = **niveau 6**

**b ) Compétences visées :**

Nombre de niveaux : 6

- Niveau 1 (têtards) : non nageur avec appréhension du milieu aquatique
  - Immersion volontaire avec perche, déplacement et équilibre avec matériel.  
Respiration par la bouche en statique.  
Entrée dans l'eau au petit bain avec matériel.
- Niveau 2 (tortues) :
  - Immersion avec matériel en grand bassin, équilibre ventre et dos sans matériel, déplacement sur 5 à 10m sans matériel.  
Respiration par la bouche en déplacement (5 cycles) et statique.  
Entrée dans l'eau avec matériel dans le grand bain.
- Niveau 3 (loutres) :
  - Déplacement sur 15m ventre et dos  
Rythme respiratoire en déplacement  
Immersion et entrée dans le grand bain sans matériel
- Niveau 4 (truites) :
  - Déplacement 25m  
Immersion dans le grand bain et entrée dans l'eau (plongeon)
- Niveau 5 (requins) :
  - Pass'Nayéo (nage codifiée)
- Niveau 6 (dauphins) :
  - Découverte des autres disciplines de la natation  
Plongeon, water-polo, natation synchronisée, sauvetage, natation sportive...

**c ) Démarche pédagogique :**

- Niveau têtard :
  - **Equilibre** : 1 - Etoile sur le ventre avec 2 frites  
2 – Etoile que le dos avec 2 frites  
3 – Etoile sur le ventre avec 1 frite  
4 – Etoile sue le dos avec 1 frite

- **Immersion** : 1 – Mettre la bouche sous l'eau  
2 – Mettre le nez sous l'eau  
3 – Mettre toute la tête sous l'eau  
4 – Souffler par la bouche  
5 – Ramasser un anneau à 80 cm avec la perche  
6 – Ramener un anneau à 80 cm sans la perche
  - **Propulsion** : 1 – Battements de jambes sur le ventre avec frite(s) tête hors de l'eau  
2 – Battements de jambes avec frite(s) tête dans l'eau  
3 – Battements de jambes sur le dos avec frite(s)
  - **Entrée dans l'eau** : 1 – Entrée par l'échelle  
2 - Saut avec matériel (perche ou frites)  
3 – Entrée dans l'eau au toboggan avec matériel
- **Niveau Tortues** :
- **Equilibre** : 1 – Etoile sur le ventre et sur le dos sans matériel  
2 – Changement de position ventre/dos par basculement et/ou rotation  
3 – Changement de position dos/ventre par basculement et/ou rotation
  - **Immersion** : 1 – Réaliser 5 cycles de respiration par la bouche  
2 – Immersion avec perche au grand bain  
3 – Recherche d'objet au petit bain sans matériel  
4 – Recherche d'objet au grand bain avec perche
  - **Propulsion** : 1 – Glissée sur le ventre et sur le dos avec matériel  
2 – Glissée sur le ventre et sur le dos sans matériel  
3 – Fusée à moteur sur le ventre et sur le dos avec matériel (10 m)  
4 – Fusée à moteur sur le ventre et sur le dos sans matériel (10 m)  
5 – Propulsion sur le ventre avec matériel et respiration aquatique (10 m).
  - **Entrée dans l'eau** : 1 – Saut au petit bain sans matériel  
2 – Toboggan sans matériel  
3 – Saut au grand bain sans matériel
- **Niveau Loutres** :
- **Equilibre et entrée dans l'eau**  
1 – Saut en bouteille et remontée passive + sustension (5 sec)  
2 – Idem + étoile sur le ventre et sur le dos  
3 – Bascule avant groupé  
4 – Bascule arrière groupé



- **Immersion – Respiration :**
    - 1 – Recherche d’objets au grand bain sans matériel
    - 2 – Expiration complète au petit bain
    - 3 – Expiration complète au grand bain
  - **Déplacement – Alignement :**
    - 1 – Fusée dorsale sans matériel (15 m)
    - 2 – Fusée sur le ventre sans matériel avec respiration (sur 15 m) : utilisation des bras
    - 3 – Déplacement sur le dos avec les bras au-dessus de la tête
    - 4 – Fusée sur le ventre avec respiration sans utilisation des bras
    - 5 – Déplacement sur le dos avec utilisation des bras et des jambes (15 m)
    - 6 – Idem sur le ventre (15 m)
- **Niveau Truites :**
- **Equilibre et entrée dans l’eau :**
    - 1 – Bascule avant jambes tendues
    - 2 – Bascule arrière jambes tendues
    - 3 – Plongeon en position de chevalier servant
    - 4 – Plongeon en position debout
    - 5 – Plongeon du plat
  - **Déplacement – Respiration :**
    - 1 – Déplacement sur le ventre avec respiration costale
    - 2 – Déplacement sur le ventre avec respiration sur le dos
    - 3 – Déplacement sur le dos avec utilisation des jambes et des bras (25 m)
    - 4 – Idem sur le ventre (25 m)
  - **Immersion :**
    - 1 – Coulée sur le ventre
    - 2 – Coulée sur le dos
    - 3 – Déplacement orienté en grand bain (5 à 10 m)
- **Niveau Requins :**
- **Déplacement ventral (crawl) :**
    - 1 – Battement travail de rattrapé à 1 bras avec respiration costale
    - 2 – Idem avec travail de rattrapé à 2 bras
    - 3 – Travail de l’amplitude
    - 4 – Crawl nage complète avec aisance sur 50 m
  - **Déplacement dorsal (dos crawlé) :**
    - 1 – Battement travail d’un bras en rattrapé bas
    - 2 – Idem avec rattrapé 2 bras

- 3 – Idem n°1 rattrapé haut
  - 4 – Idem n°2 rattrapé haut
  - 5 – Dos crawlé non complet (50 m)  
avec travail de respiration
- **Entrée dans l'eau :** 1 – Plongeon et reprise de nage crawl  
2 – Départ dos et reprise de nage dos crawlé
- **Niveau Dauphins :**
  - **Sauvetage :** 1 – Technique de rétropédalage  
2 – Technique de remorquage  
3 – Plongeon canard + sortie du mannequin  
4 – Parcours de sauvetage
  - **Natation sportive :** 1 – Technique de brasse  
2 – Technique du papillon  
3 – Performance crawl  
4 – Performance dos crawlé  
5 – Réaliser un 100 m 4 nages
  - **Water-polo :** 1 – Technique de nage spécifique polo (crawl et dos polo)  
2 – Dribbling (nage avec ballon)  
3 – Technique de passe et de shoot (statique et déplacement)  
4 – Jouer un match de water-polo
  - **Natation synchronisée :** 1 – Technique de godille par la tête et les pieds  
2 – Technique de torpille par la tête et les pieds  
3 – Rétropédalage  
4 – Groupé arrière  
5 – Mini-enchaînement

#### **d ) Rôle des encadrants :**

##### **- Les MNS :**

2 MNS seront affectés à la surveillance des bassins.

Les 2 autres encadrent 2 groupes d'enfants.

##### **- Les professeurs des écoles :**

Ils auront à leur charge un groupe chacun.

L'enseignant restera malgré tout le responsable des activités pédagogiques.

Il participera activement à la séance et sera chargé d'informer et de coordonner l'action des intervenants bénévoles.

##### **- Les parents agréés :**

Il s'agit d'intervenants ayant suivi un temps de formation organisé par le conseiller pédagogique EPS et agréés par l'Inspection Académique.

Ils agissent en tant que répétiteurs de l'enseignant (consignes, organisations pédagogique et matérielle prévues et clairement explicitées par l'enseignant, la préparation doit se faire en amont).

Dans le cas où ils seraient associés à un MNS pour l'encadrement d'un groupe, ils deviennent répétiteurs des consignes données par celui-ci.

Ils participent activement à la sécurité des élèves.

Ils aident les enseignants à l'organisation et au bon déroulement de la séance : du départ de l'école (transport, entrée de la structure, vestiaires, entrée du bassin...) jusqu'au retour à l'école.

Il est conseillé dans la mesure du possible de ne pas laisser un intervenant agréé seul sur un groupe, mais de privilégier l'un des exemples suivants :

- 2 intervenants agréés ensemble
- Un professeur des écoles et un intervenant agréé
- Un MNS et un intervenant agréé

- **Les ASEH (aide à la scolarisation d'un enfant handicapé):**

Ce personnel a pour mission de suivre l'enfant dans toutes ses activités pédagogiques. Sa participation est donc effective dans le cadre de la natation mais uniquement en direction de l'enfant handicapé.

Il ne peut pas intervenir sur le reste du groupe de classe.

Il n'est pas considéré comme un intervenant agréé.

- **ATSEM et/ou accompagnateurs :**

Ils apportent une aide uniquement « pour des activités d'accompagnement : transport, vestiaires, toilettes et douche ».

### → REMARQUES :

Seules les personnes agréées sont autorisées à entrer sur les « plages » (bords de bassins), à l'exception d'une personne si nécessaire pour les GC / CP (en général une ATSEM) chargée d'accompagner les élèves aux toilettes durant la séance et d'un personnel ASEH.

Dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir signaler ce personnel à l'équipe de MNS.

**Quoiqu'il en soit, une tenue adaptée est nécessaire sur les « plages » pour l'ensemble de la communauté éducative : maillot de bain, short (pas de bermuda), tee-shirt. (cf règlement du bassin).**

Toute personne qui aide à l'habillage sans mission d'encadrement doit attendre à l'extérieur du bassin.

Leur accès au bassin n'est pas autorisé.

Les élèves dispensés temporairement ou dispensés totalement devront rester au vestiaire avec un ATSEM ou un parent bénévole.

## IV ) ANNEXES :

### **1 ) Circulaire de 2011 :**

La circulaire n°2004-139 du 13 Juillet 2004 relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, modifiée par la circulaire n°2004-173 du 15 Octobre 2004 et la circulaire n°2010-191 du 19 Octobre 2010 sont abrogées et remplacées par la présente circulaire à compter de la rentrée scolaire 2011.

### **2 ) Exemple de lettre à donner aux parents**

## Exemple de lettre à destination des parents

Madame, Monsieur

Votre enfant va aller prochainement à la piscine.

Voici ce qu'il faut savoir :

### - La natation à l'école :

Partie intégrante des programmes de l'école, la natation contribue à l'éducation globale de l'enfant.

L'adaptation du mouvement dans le milieu aquatique est source de plaisir.

Lorsque la natation devient maîtrisée (« savoir nager »), son caractère utilitaire en fait un élément de sécurité permettant l'accès aux activités aquatiques et nautiques .

### - Conditions matérielles :

Les enfants doivent apporter obligatoirement :

- Un maillot de bain (short et bermudas interdits)
- Une serviette
- Un peigne ou une brosse
- Un bonnet de bain obligatoire (+inscription du prénom sur le bonnet)

La température de l'eau varie entre 28° et 30°.

La température ambiante est de 30° à 31°.

L'enfant ne devra porter sur lui aucun bijou.

Il est nécessaire de s'alimenter normalement avant de venir à la piscine.

Prévoir une tenue adéquate à la sortie de la piscine.

Il serait souhaitable que les vêtements soient marqués au nom de l'enfant.

### - Surveillance / enseignement :

Les élèves sont constamment sous surveillance :

- Celle du professeur des écoles pendant le trajet, le vestiaire et la douche
- Celle du professeur des écoles, du MNS et des intervenants bénévoles et agréés pendant la séance
- De plus, un ou deux BEESAN (selon occupation des bassins) assurent exclusivement la surveillance des bassins.

### - Contrôle médical :

La natation fait partie des activités de l'école élémentaire au même titre que toutes les autres disciplines (français, calcul...).

Seuls les enfants déclarés médicalement inaptes seront dispensés (certificat médical obligatoire, réf : cir, n°90-107 du 17 mai 1990).

Les familles dont les enfants seraient inaptes doivent fournir rapidement un certificat médical de contre-indication, établi par leur médecin traitant, que l'école transmettra au médecin scolaire.